

Le Rucher École de Rocamadour

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du samedi 09 novembre 2024

L'assemblée générale ordinaire du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR s'est tenue, salle André JALLET, au PECH DE GOURBIÈRE le samedi 09 novembre 2024 à 15h00.

Sur les cent soixante et un adhérents, membres de l'association et à jour de leurs cotisations, cinquante neuf étaient présents ou représentés par un pouvoir.

En introduction, le président du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR, Olivier DU PELOUX, souhaite la bienvenue aux participants.

Il remercie les invités présents :

- Madame Pascale MAUBREY, vice-présidente de l'AMAR, hôte du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR.
- Monsieur le député du Lot Christophe PROENCA
- Monsieur Jean-Claude FOUCHE, maire de LANZAC et président de CAUVALDOR.
- Monsieur Philippe DE HOUX, premier adjoint, représentant Madame le Maire de ROCAMADOUR.
- Monsieur Jean-François HESSEL, représentant le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy
- Monsieur Damien TUPINIER de la société BEEKUBE, présent en visio conférence.
- Madame Sandrine RIVIERE, présidente du GEOC.
- Monsieur Jérôme CAMEIRA, représentant le magasin LECLERC de SAINT LAURENT LES TOURS.
- Monsieur Pascal POUGET, représentant la société ICKO APICULTURE
- Messieurs Alain et DANIEL CHAYRIGUET les neveux de Victor CHAYRIGUET, fondateur des ruchers écoles du LOT.
- Madame Huguette TIEGNA, ancienne députée du Lot

Il excuse les invités, empêchés d'assister :

- Monsieur Serge GAY, président de l'AMAR
- Monsieur Denis JUBERT, directeur du PECH DE GOURBIÈRE
- Madame Caroline MEY-FAU, maire de MIERS, conseillère départementale et vice-présidente de CAUVALDOR.
- Monsieur Michel ALIBERT vice-président de la caisse régionale NORD MIDI-PYRENEES du CREDIT AGRICOLE.
- Monsieur Fabrice CORDONNIER du cabinet d'expertise comptable SOGOREC.
- Les représentants de la société ANDROS, des établissements LECLERC SOUILLAC, GRAMAT, BIARS.

Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux adhérents présents dans la salle et remercie ceux qui ont permis que cette assemblée générale se déroule dans les meilleures conditions.

Il remercie vivement tous les adhérents qui, tout au long de l'année, s'investissent pour que le RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR puisse vivre.

Au préalable, l'assemblée général rend un vibrant hommage à Victor CHAYRIGUET, père fondateur des ruchers écoles du LOT, décédé dans sa 101eme année.

Enfin, avant de passer à l'ordre du jour, le président :

Rappelle que l'article 10 des statuts n'exige pas de quorum pour la validité de celle-ci et que les décisions sont prises à la majorité des adhérents présents ou représentés.

Déclare que l'assemblée générale ordinaire du samedi 09 novembre 2024 peut valablement délibérer conformément aux statuts de l'association et rappelle l'ordre du jour établi comme suit :

- Rapport moral et d'activité 2024/2025
- Perspectives et objectifs 2024/2025
- Rapport financier 2024/2025
- Grands projets 2024/2025
- Intervention de Damien Tupinier (Beekube)
- Renouvellement des mandats des administrateurs
- Vote des résolutions
- Questions diverses

1 - Intervention de DAMIEN TUPINIER, BEEKUBE

En raison de contraintes horaires, Damien TUPINIER, créateur de BEEKUBE, intervient en premier et en visioconférence Il rappelle les bases de la collaboration établie entre sa société et le RER, présente les évolutions de BEEKUBE sur l'année écoulée et évoque les développements futurs.

Le président le remercie vivement et souligne l'exemplarité de cette collaboration dont tous les adhérents du RER peuvent bénéficier, mais aussi l'ensemble de la communauté apicole. Il rappelle également le soutien financier du FDVA sur ce projet.

2 - Rapport moral et d'activité

2-1 : Les adhésions

Sont en progression sur l'exercice avec 161 adhérents, dont 30 nouvelles adhésions en 2023/2024.

Avec une évolution de la typologie de ceux-ci :

- De plus en plus de jeunes actifs avec moins de temps disponible.
- Venant de plus en plus loin.
- Des pluriactifs (+50 colonies) en forte augmentation.
- Un taux d'abandon des nouveaux restant élevé (40%)

2-2 : La formation

Grâce à l'implication de nombreux bénévoles, le RER a pu proposer cette année :

- 20 séances les samedis, dont 4 cours théoriques
- 67 séances les lundis et vendredis, incluant l'élevage de reines
- 2 séances de formation pour les adhérents du GEOC

Le président remercie tous les bénévoles qui s'impliquent dans ces formations représentant plus de 1500 heures de bénévolat.

2-3 : Le rucher

81 colonies mises en hivernage réparties sur trois sites : PECH DE GOURBIÈRE, BOIS D'IMBERT, BORIE D'IMBERT. et plusieurs colonies sont gérées sur les sites LECLERC GRAMAT et SOUILLAC ainsi que chez ANDROS. Un partenariat a été établi avec la MAISON DARNIS pour quatre colonies à LA MAISON DES ABEILLES à ROCAMADOUR.

op

La lutte contre le varroa reste une priorité. Les résultats avec l'emploi de l'acide oxalique sont très positifs :

- Taux d'infestation en sortie d'hivernage à 0,5 %.
- Pertes hivernales inférieures à 3 %
- L'élevage de reines a permis de produire 140 reines fécondées.
- La récolte, 51 kg, 2024 a été très faible en raison d'un printemps défavorable.
- Le soutien d'ANDROS nous a permis de financer près de 400 heures d'interventions de prestataires sur nos ruchers.

Objectifs 2024/2025 :

- Une trentaine de colonies de production.
- Transhumer des colonies sur le sainfoin et le châtaignier.
- Une cinquantaine d'EA hivernés sur 6 cadres pour la vente aux adhérents.
- Evaluation systématique avec BEEKUBE des lignées mâles et femelles.
- Augmenter le nombre de ruches à mâles sélectionnés pour mieux saturer l'environnement du rucher de fécondation.
- Dons de reines limités à 1 reine/adhérent (+ de 40 en 2024)
- Un service «rucher de fécondation» ouvert aux adhérents.

Demain, le rucher école doit être :

- Un lieu d'enseignement en phase avec toutes les attentes
- Un lieu d'expérimentation et d'échanges, donc de progrès
- Un modèle de parcours technique, mais aussi un modèle économique

2-4 : Les achats groupés

Ont représenté plus de 20 600 € avec la participation de 70 % des adhérents et un panier moyen de 190 €. L'économie de 20% à 25% réalisée sur les prix de détail est à rapprocher de la cotisation de base demandée.

Produits	Quantités	Ecart exercice n-1
Sirop	6 400 kg	+40%
Candi	2 400 kg	+41%
Pattie	270 kg	+80%
Pots en verre	4 770 un	-68%
Capsules	5 400 un	-60%
Cadres corps & hausses filés	470 un	-53%
LAO	12 900 un	+14%

La baisse important des quantités de pots et capsules est à mettre en relation avec les faibles récoltes de cette année

Merci aux bénévoles qui ont consacré plus de 500 heures à l'organisation de ces achats groupés

2-5 : Les prêts de matériels

Il est rappelé que la gratuité des prêts de matériels fait partie de l'ADN du RER. Cette gratuité permet à toutes et à tous de bénéficier de l'usage de matériels onéreux. La contrepartie est l'obligation de veiller au respect des règles d'usage et de bon entretien.

Il est prévu d'acheter un collecteur MATRANS pour la confection des paquets d'abeilles.

Objectifs 2024/2025 :

Renforcer ces deux services proposés aux adhérents, gage de fidélisation de ceux-ci

2-6 : La marque « Apiculteur du Rucher École de Rocamadour et ses ventes

La vente des miels de nos adhérents sous cette marque a progressé de 33% par rapport à l'exercice précédent.

Un nouveau point de vente à la MAISON DES ABEILLES de ROCAMADOUR et un bon démarrage avec 330 kg déjà vendus.

Objectifs 2024/2025 :

- Qualité irréprochable des miels fournis par les adhérents.
- Identification sur les étiquettes des provenances géographiques spécifiques de notre département.
- Rechercher et/ou imaginer de nouveaux points de vente.
- Proposer de nouveaux produits mutualisés tels que les bonbons au miel.

2-7 : La charte qualité

Seuls 60 adhérents sont signataires, un nombre insuffisant.

Signer la charte c'est aussi affirmer que l'on partage les valeurs du RER

2-8 : Le mécénat

Cette année nos grands mécènes ont continué à nous soutenir avec le renouvellement des conventions annuelles de mécénat.

Deux nouveaux mécènes rejoignent le «club des grands mécènes»

- Le groupe APRODIA à FIGEAC
- La MAISON DARNIS à BETAILLE

Merci pour la confiance qu'ils nous témoignent, le soutien financier et matériel qu'ils nous apportent. Merci également aux entreprises qui nous ont soutenus de manière ponctuelle dans le cadre du financement d'un nouveau bâtiment.

Objectifs 2024/2025 :

Continuer à « raboter » localement le terrain pour convaincre d'autres entreprises de nous soutenir, quelle que soit leur taille. Les convaincre c'est assurer notre pérennité.

2-9 : Actions extérieures

Nous sommes intervenus en milieu scolaire dans deux écoles et un centre de loisir. Le RER a également participé aux salons APIFOLIES à ALVIGNAC et à PRIMAVERA à SOUILLAC.

Pour 2024/2025 :

- Concours des miels.
- Repas du RER, dimanche 02 février, salle des fêtes de CARLUCET.
- Participation : APIFOLIES à ALVIGNAC, SALON AVICOLE et PRIMAVERA à SOUILLAC.
- Les scolaires : pourquoi pas les collèges et lycées ?

2-10 : Communication

Nous avons à notre disposition :

- Un site, vitrine de nos activités, avec un espace adhérents.
- Une page FACEBOOK.
- Un compte INSTAGRAM.
- Une page HELLOASSO.
- La plateforme DISCORD pour les informations en interne et les échanges entre adhérents.

op

Malgré ces outils, notre communication n'est pas au niveau où elle devrait être.

Objectifs 2024/2025 :

Constitution d'une équipe motivée qui assurera la communication du RER, en phase avec nos valeurs et nos objectifs. Refonte de notre site, inadapté à nos enjeux futurs.

3 - Rapport financier

Michel MADELAIN, le trésorier, présente une situation financière saine avec :

- Une progression des cotisations et du mécénat +10%
- Maintien du mécénat avec ANDROS et quatre magasins Leclerc et la signature de conventions annuelles avec APRODIA et la MAISON DARNIS
- Achats et charges externes en baisse de 6%
- Amélioration de l'excédent d'exploitation de +30 %, hors dons bâtiment.
- Une trésorerie à la hauteur de nos objectifs : couvrir nos besoins en fonds de roulement, avoir en réserve une année de dépenses courantes et auto financer les dépenses liées aux projets de bâtiment

Les chiffres clefs au 31/08/24*	
Résultat net comptable, hors dons bâtiment :	23 808 EUR
Total bilan :	186 080 EUR
Trésorerie :	175 101 EUR
Mécénat :	34 300 EUR
Cotisations :	15 730 EUR
Bénévolat estimé à 2 190 heures :	25 513 EUR
Prestations extérieures conduite rucher :	17 925 EUR

- *Les comptes annuels simplifiés sont annexés à ce PV.*

3-1 : Attestation d'expert comptable

Les comptes sont validés par le cabinet d'experts-comptables SOGOREC qui atteste de leur cohérence et vraisemblance :

"MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association ASS RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR pour l'exercice du 01 septembre 2023 au 31 août 2024, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'ordre des experts comptables. A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

A l'issue de nos travaux, nous attestons, sur la base des documents et informations en notre possession, ne pas avoir relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Gourdon le 23/10/2024"

3-2 : Financement du bâtiment

Les campagnes de dons auprès des adhérents et les soutiens individuels ont permis de recueillir 88 505 EUR qui s'ajoutent aux mises en réserve des trois derniers exercices.

Au 25 septembre 2024 notre situation de trésorerie est de 183.949 EUR. (75.825 EUR au 31/8/2023) Après prise en compte du besoin en fonds de roulement et de la réserve de précaution

équivalent a un an de dépenses de fonctionnement soit 50.000 EUR, le montant disponible en trésorerie pour le financement des travaux d'aménagement du bâtiment et les frais associés est de 134.000 EUR. A cela il convient d'ajouter 5.000 EUR attendus des caisses locales du CRÉDIT AGRICOLE et 10.000 EUR de subventions accordée par CAUVALDOR (*à confirmer*), soit un total mobilisable pour le projet de 159.000 EUR. Nous avons également en un dossier de subvention en cours d'examen par la SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Compte tenu du travaux anticipés dans le cadre de la solution proposée par l'AMAR à LA BORIE D'IMBERT nous devrions être en mesure de réaliser le projet sans recours à l'emprunt ou a de nouvelles subventions publiques.

3-3 : Points d'attention 2024/2025

- Honorer les engagements pris vis à vis de nos donateurs et de nos adhérents.
- Résolution soumise a l'AG de mise en réserve pour investissement des dons reçus, information des donateurs sur la réalisation du projet et gestion rigoureuse du projet.
- Mise en place d'un bail sécurisant l'investissement et l'implantation à LA BORIE D'IMBERT.
- Présentation du projet révisé à CAUVALDOR pour confirmation de la subvention.
- Finalisation du programme, lancement et exécution des travaux.
- Objectifs et organisation des activités de nature commerciales; formation, ventes de miel, essais et reines.
- Assurer la pérennité des adhésions et cotisations.
- Relations avec nos mécènes pour assurer le renouvellement des conventions de mécénat qui permettent de financer les prestations extérieures pour l'entretien et la préparation des sessions de formation.

4 - Grands projets 2024/2025

4-1 : LA BORIE D'IMBERT

- Une opportunité inespérée que nous ne devons pas laisser passer.
- Un coût nettement plus raisonnable que le projet de bâtiment neuf du PECH DE GOURBIERE
- Un environnement idéal pour nos adhérents et nos activités.
- Un emplacement qui donnera une visibilité exceptionnelle au RER et qui autorisera tous les possibles dans notre développement.

Il est rappelé que les dons au RER bénéficient d'une réduction d'impôt au titre de l'intérêt général.

Objectif 2024/2025

Finaliser notre installation à LA BORIE D'IMBERT, juridiquement, techniquement et financièrement. Poser la première pierre et les premières ruches

4-2 : Concours des miels 2025

Organiser notre deuxième concours des miels à l'automne 2025 et dès aujourd'hui constituer une équipe en charge de son organisation.

5 - Divers

Sandrine RIVIERE, présidente du GEOC, intervient sur le projet APIZ et réaffirme sa volonté de poursuivre la collaboration avec le RER. Elle précise que ses adhérents ont apprécié les deux journées de formation VIVEA organisées au rucher école.

Olivier DU PELOUX rappelle l'obligation de déclarer ses colonies et ce dès la première. La déclaration en ligne, ouverte du 01 septembre au 31 décembre, facilite cette obligation déclarative. Il attire également l'attention des adhérents sur l'obligation d'assurer, au titre de la responsabilité civile, leur activité d'apiculture. A cet effet, il recommande l'adhésion au SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE (SNA) qui inclut cette couverture, mais aussi d'autres nombreux services

6 - Renouvellement du conseil d'administration

Au terme de leurs mandats de 3 ans, se représentent aux suffrages de l'assemblée général :

- Sylvie ARBELOT, Maïtine BERGOUNIOUX, Karine COSNIER, Philippe GALTIE, Anne-Claire RENARD.

Le mandat de ces administrateurs est reconduit pour trois ans à l'unanimité

Pour un mandat de 3 ans, se présentent aux suffrages de l'assemblée générale

- Jean-François BEGUE, Stéphane MARLIAC, Jan Peter VAN LOO

Ces personnes sont élues à l'unanimité pour un mandat de trois ans.

7 - Votes des résolutions

Les résolutions suivantes ont été soumises au vote de l'assemblée générale qui les a approuvées à l'unanimité.

Résolution n°1 :

Au regard des services rendus à l'association depuis plus de 30 ans, sur proposition du conseil d'administration et conformément aux statuts et règlement intérieur de l'association, l'assemblée générale décide de nommer Claude MALET membre d'honneur.

Résolution n°2 :

L'assemblée générale prend acte :

- De la démission de Jacques GAYDOU de son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale le remercie vivement pour son engagement passé et futur au sein de l'association.

Résolution n°3 :

L'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 04 novembre 2023.

Résolution n°4 :

L'assemblée générale prend acte du rapport moral et d'activité présenté ce jour et l'approuve.

Résolution n°5 :

L'assemblée générale prend acte du rapport financier présenté ce jour et l'approuve.

L'assemblée générale approuve les comptes pour l'exercice clos au 31 août 2024 et donne quitus aux administrateurs.

Résolution n°6 :

L'assemblée générale prend acte de la proposition d'affectation du résultat de 112 334 EUR pour l'exercice clos au 31 août 2024 et décide d'affecter :

- La somme de 95 000 EUR au compte des réserves constituées pour le financement du bâtiment.
- La somme de 17 334 EUR au compte des réserves spéciales.

Résolution n°7 :

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale fixe le montant des cotisations pour l'exercice 2025/2026 à :

- Cotisation de base : 60 EUR.
- Cotisation de soutien : 180 EUR, ouvrant droit à la délivrance d'un reçu fiscal.

Résolution n°8 :

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale approuve la création d'une cotisation «découverte» destinée aux nouveaux adhérents et applicable seulement la première année. Le montant pour l'exercice 2025/2026 est fixé à :

- Cotisation de base : 40 EUR.
- Cotisation de soutien : 120 EUR, ouvrant droit à la délivrance d'un reçu fiscal.

Résolution n°9 :

L'assemblée générale prend acte du projet de mise a disposition de locaux par l'AMAR soumis par le conseil d'administration et autorise son président a engager des négociations avec l'AMAR pour la mise en place d'un bail et de conventions liées.

Les projets de bail et de conventions, complétés d'un budget et programme de travaux, seront soumis a décision d'une AG extraordinaire du RER.

Résolution n°10 :

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale approuve l'ajout à l'article n°5 de l'annexe II de la charte qualité du texte suivant :

- Afin de garantir la qualité des miels porteurs de la marque «Apiculteur du Rucher École de Rocamadour », le contrôle d'un échantillon témoin par lot sera rendu systématique dans le cadre d'une vente groupée par l'intermédiaire du rucher école.

L'apiculteur devra dans ces conditions fournir au rucher école un pot échantillon par date de durabilité minimale (DDM) de ses miels livrés pour la vente groupée.

7 - Questions diverses & conclusion

Pas de question particulière dans l'assemblée.

Le président remercie l'ensemble des adhérents, bénévoles, mécènes et partenaires. L'assemblée générale se termine par un appel à la mobilisation collective de toutes les énergies et compétences autour du projet de LA BORIE D'IMBERT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Un cocktail est ensuite servi préparé par le personnel des cuisines du PECH DE GOURBIERE, remercié chaleureusement par l'ensemble des participants.

Le président :



Olivier DU PELOUX

Le trésorier :



Michel MADELAIN